

JCR

JUDO CLUB

ROGNONAIS

REPRISE MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

INSCRIPTIONS UNIQUEMENT par internet puis, Mener l'attestation de santé généré par le site France Judo (attention pas de mail) le VENDREDI 29 AOUT 2025 entre 17H00 et 19H00 au gymnase de Rognonas (DOJO)

Les pratiquants devront impérativement AVOIR REMIS UN DOSSIER COMPLET avant de démarrer l'activité.

Tèl. : 06.63.43.78.62

Tèl. : 06.70.65.39.02

Mail :

monclubdejudo1@gmail.com

Et aussi suivez nous sur :

Notre site internet :

<https://judo-club-rognonais.ffjudo.com/>

Facebook

Instagram

• En ce qui concerne la fréquence des entraînements **JUDO**, ils se font à raison de 2 cours/semaine sauf pour l'éveil Judo 4-5 ans (une fois)

A partir de benjamins les judokas désirant pratiquer la compétition pourront s'entraîner autant de fois qu'ils le souhaitent (voir avec le professeur pour entrainement supplémentaires sur Noves, Graveson, St Ruf ou Villeneuve).

Dossier d'inscription :

- ✓ Demande de licence à faire auprès de la FFJDA (en ligne site France JUDO)

L'attestation de santé généré par le site France Judo à rendre VENDREDI 29 AOUT 2025 entre 17H00 et 19H00 au gymnase de Rognonas (DOJO)

- ✓ Règlement en ligne CB (possibilité en 3 fois) ou espèces au club (règlement à l'année obligatoire)

• Nous vous rappelons que par mesure d'hygiène et par respect pour les utilisateurs du dojo, tous les judokas devront se munir **de zoori** (sandalettes) réservées pour le trajet du vestiaire au tatami, **d'une petite serviette** pour le séchage après lavage des pieds, avoir les ongles des mains et pieds **coupés courts et propres**, **maquillage et bijoux** interdits.

Avec nos souhaits de réussite pour cette nouvelle saison, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en nos sentiments sportifs les meilleurs.

Pour le Judo Club Rognonais :

Le directeur technique :

Franck PELLEGRINO

Agnès TEISSONNIERE

Directeur Technique

Professeur BPJEPS

Prof DEJEPS

C.N 4^{ème} DAN

C.N 6^{ème} DAN

Le président : Ludovic LAFON

C. Noire 1^{er} Dan

*extrait du règlement intérieur : La cotisation est annuelle, néanmoins une facilité de paiement est faite aux adhérents qui le désirent (paiement en 3 fois en CB en ligne via le compte Hello Asso ou paiement en espèces en une seule fois.

En cas d'abandon, d'arrêt ou déménagement, aucun remboursement ne sera fait.